

Bulletin d'adhésion Année civile 2010 Pour une société



Formulaire à compléter et à retourner avec votre paiement à la FNH – 9, rue des Petits Hôtels – 75010 PARIS

SIREN de la société (1):

(1) A remplir obligatoirement

Coordonnées de la boutique principale ou du siège :

Enseigne : Nom du contact :

SIRET : Nombre de salariés :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Fax : Portable :

e-mail @

Activité : Homme Femme Enfant Autres :

Multimarque indépendant Monomarque indépendant Franchisé/ affilié

Forme juridique : NOM PERSONNEL S.A.R.L. S.A. S.A.S

N° TVA intracommunautaire :

Code APE : 524-C 524-A 524-J partiel (commerce de détail de rideaux, voilages et articles ménagers divers en matière textile).

Année de création :

Coordonnées des boutiques secondaires éventuelles :

(si plus d'une boutique complétez sur papier libre).

Enseigne : Nom du contact :

SIRET : Nombre de salariés :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Fax : Portable :

e-mail @

suite du formulaire au verso →

Calcul de cotisation Année civile 2010 Pour une société



Formulaire à compléter et à retourner avec votre paiement à la FNH – 9, rue des Petits Hôtels – 75010 PARIS

SIREN de la société (1):

(1) A remplir obligatoirement

A. Cotisation forfaitaire de base par entreprise (= 1 Numéro SIREN) : **260 €**

Vous êtes couverts pour toutes vos boutiques sous réserve que vous déclariez leur n° de SIRET

Important :

Une même entreprise peut comporter plusieurs boutiques ou établissements avec des adresses différentes. Sont constitutives d'UNE SEULE entreprise les boutiques ayant le même numéro de SIREN. Dans ce cas, une seule cotisation de base est due.

Un même dirigeant peut avoir des boutiques avec des numéros de SIREN différents : il faut alors déclarer les boutiques individuellement et une cotisation de base par boutique est due dans ce cas.

B. Si vous avez au moins 1 salarié : cotisation supplémentaire par salarié (*)

En sus, la cotisation par salarié (de 1 à 20 salariés) est de 50 €

Au-dessus de 20 salariés : la cotisation par salarié passe à 25 €

- Cotisation par salarié jusqu'à 20 salariés : 50 € x salariés = €
- Cotisation par salarié à partir du 21^{ème} salarié : 25 € x salariés = €

Cotisation totale à payer (A + B) €

(*) Par salarié, il faut entendre le personnel actif occupé à la vente ou coopérant à celle-ci, ainsi que celui des bureaux et dépendances (vendeurs, vendeuses, caissières, chefs de rayons, retoucheurs, retoucheuses, étalagistes, garçons de magasin, manutentionnaires, livreurs, personnel de bureau, comptable, etc...) y compris les temps partiels. Les apprentis ne doivent pas être comptabilisés.

Mode de règlement :

Par chèque

Je règle ma cotisation par chèque n° sur la banque

Par virement sur le compte de la FNH :

Code Banque : **30003** Code Guichet : **03130** N° de Compte : **00050425865** Clé RIB : **60**
Domiciliation : **SG Paris La Fayette (03324) -59 rue La Fayette - 75009 Paris**
Titulaire du compte : **Fédération Nationale de l'Habillement - 9, rue des petits Hôtels 75010 Paris**

Vous recevrez un reçu de cotisation pour votre comptabilité en fin d'année.

Fait à : Le : Signature obligatoire + Cachet